

Handyfreie Schule – Konzept

Wer?

- Das Handyverbot gilt für alle Schüler/innen des LBV.
- Schüler/innen, die krankheitsbedingt (z. Bsp. im Falle von Diabetes) auf ein Alarmsignal oder eine Anwendung angewiesen sind, dürfen das Telefon in ihrer Nähe behalten (ärztliches Attest).

Was?

- Betroffen sind alle Geräte, mit denen eine Verbindung zum Internet hergestellt werden kann. Es sind also alle Smartgeräte betroffen (z. Bsp. auch eine Applewatch).

Wie?

- Die Schüler/innen geben morgens ihr Mobiltelefon um 7:55 Uhr ab und können es nach dem Unterricht am Ende des Tages wieder mit nach Hause nehmen.
- Es wird den ganzen Tag sicher aufbewahrt, das Gelände gilt als handyfrei.
- Wenn die Schüler/innen in der Mittagspause das Gebäude verlassen wollen, können sie das Telefon mitnehmen. Auf dem Gelände ist es allerdings verboten.
- Das Handy so wie alle anderen Smartgeräte auch sind zu jeder Zeit ausgeschaltet.

Konsequenzen?

- Wenn Schüler unerlaubterweise doch ein Handy im Unterricht oder in der Schule bei sich haben, werden Sanktionen ausgesprochen (diese sind pro Lehrperson umzusetzen).
 - Mündliche Verwarnung und Ermahnung, das Handy ins Schließfach zu legen.
 - Klassenbucheintrag „non-respect des consignes de déconnexion“
 - Klassenbucheintrag „punition pour non-respect des consignes de déconnexion“.
 - Retenue
 - Klassenbucheintrag „Dépôt assuré“ seitens der Schulleitung, die Abholung erfolgt durch den Schüler am selben Tag ODER (je nach Ermessen der Schulleitung) die Abholung erfolgt durch die Eltern/Erziehungsberechtigten.
 - Je nach Ermessen der Schulleitung können weitere Maßnahmen ergriffen werden.

École sans téléphone portable – Concept

Qui ?

- L'interdiction des téléphones portables s'applique à tous les élèves du Lycée Bel-Val.
- Les élèves qui, pour des raisons médicales (par exemple, en cas de diabète), dépendent d'un signal d'alarme ou d'une application, peuvent garder leur téléphone à proximité.

Quoi ?

- Sont concernés tous les appareils pouvant se connecter à Internet. Cela inclut tous les appareils intelligents (par exemple, les montres connectées comme l'Apple Watch).

Comment ?

- Les élèves déposent leur téléphone portable le matin à 7h55 et peuvent le récupérer après les cours à la fin de la journée.
- Le téléphone est conservé toute la journée de manière sécurisée. Le site est considéré comme une zone sans téléphone
- Si les élèves souhaitent quitter l'établissement pendant la pause déjeuner, ils peuvent emporter leur téléphone.
- Le téléphone tout comme les autres appareils intelligents doivent être éteint à tout moment.

Conséquences ?

- Si des élèves ont un téléphone portable en leur possession en classe ou à l'école sans autorisation, des sanctions sont appliquées (à mettre en œuvre par chaque enseignant).
 - Avertissement oral et demande de placer le téléphone dans le compartiment.
 - Note dans le livre de classe « non-respect des consignes de déconnexion ».
 - Note dans le livre de classe « punition pour non-respect des consignes de déconnexion ».
 - Retenue.
 - Note dans le livre de classe « Dépôt assuré GSM direction » par la direction ; le téléphone est récupéré par l'élève le jour même OU, selon l'appréciation de la direction, par les parents ou tuteurs légaux.
 - D'autres mesures peuvent être prises selon l'appréciation de la direction.